

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2021**

COMPTE-RENDU

*Publié en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

M. le Maire **Désignation du secrétaire de séance**

Hugo Suffit est désigné en qualité de secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

M. le Maire **Pouvoirs**

M. le Maire **2021/32. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021**

Adopté à l'unanimité

FINANCES

M. Carmier **2021/33. Budget communal. Compte de gestion 2020. Approbation**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de constater la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies pour le budget communal.

2/ de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

*M. le Maire sort de la salle pour le vote du Compte administratif 2020- budget communal,
la présidence de la séance est assurée par M. Devienne, 1^{er} Maire-Adjoint*

2021/34. Budget communal. Compte administratif 2020. Approbation

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020, lequel s'élève à :

Dépenses de fonctionnement	1.440.831,72 €
Recettes de fonctionnement	1.672.659,03 €
Soit un excédent de fonctionnement de	231.827,31 €
Dépenses d'investissement	308.926,26 €
Recettes d'investissement	265.125,87 €
Soit un déficit d'investissement de	- 43.800,39 €
Excédent global	188.026,92 €

Adopté par 18 voix

Il y a 1 non-participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T

2021/35. Budget communal. Affectation du résultat 2020. Budget supplémentaire 2021

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de constater l'état des restes à réaliser d'investissement au 31/12/2020 :

Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Total
35.384,51 €	52.868 €	17.483,49 €

2/ de constater que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement cumulé de :		
Report de l'exercice 2019	Résultat 2020	Excédent de fonctionnement
215.886,89 €	231.827,31 €	447.714,20 €
un déficit d'investissement cumulé de :		
Report de l'exercice 2019	Résultat 2020	Déficit d'investissement
- 215.467,83 €	- 43.800,39€	- 259.268,22 €

3/ de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020

4/ de décider d'inscrire au budget primitif 2021 :

- le report de l'excédent de fonctionnement de 205.929,47 € (compte 002).
- le report du déficit d'investissement de 259.268,22 € (compte 001)
- le report de l'excédent de fonctionnement de 241.784,73 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l'unanimité

M. Carmier

2021/36. Budget service des eaux. Compte de gestion 2020. Approbation

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de constater la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies pour le budget service des eaux.

2/ de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire sort de la salle pour le vote du Compte administratif 2020 - budget service des eaux, la présidence de la séance est assurée par M. Devienne, 1^{er} Maire-Adjoint

M. Carmier

2021/37. Budget service des eaux. Compte administratif 2020. Approbation

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020, lequel s'élève à :

Dépenses de fonctionnement	260.016,90 €
Recettes de fonctionnement	358.904,85 €
Soit un excédent de fonctionnement de	98.887,95 €
Dépenses d'investissement	109.860,49 €
Recettes d'investissement	88.710,50 €
Soit un déficit d'investissement de	- 21.149,99 €
Excédent global	77.737,96 €

Adopté par 18 voix

Il y a 1 non-participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T

M. Carmier

2021/38. Budget service des eaux. Affectation du résultat de l'exercice 2020

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de constater l'état des restes à réaliser d'investissement au 31/12/ 2020 :

Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Total
0 €	0 €	0 €

2/de constater que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation cumulé de		
Report de l'exercice 2019	Résultat 2020	Excédent de fonctionnement
122.249,20 €	98.887,95 €	221.137,15 €

un excédent d'investissement cumulé de		
Report de l'exercice 2019	Résultat 2020	Excédent d'investissement
278.418,47 €	- 21.149,99€	257.268,48 €

3/ de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020

4/ de décider d'inscrire au budget primitif 2021 :

- le report de l'excédent d'exploitation de 221.137,15 € (compte 002).
- le report de l'excédent d'investissement de 257.268,48 € (compte 001)

Adopté à l'unanimité

M. Carmier

2021/39. Budget annexe Lotissement des étangs. Compte de gestion 2020. Approbation

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de constater la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2020 passées par le Trésorier et les pièces fournies pour le budget annexe Lotissement des étangs.

2°) de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire sort de la salle pour le vote du Compte administratif 2020 - budget annexe Lotissement des étangs, la présidence de la séance est assurée par M. Devienne, 1^{er} Maire-Adjoint

M. Carmier

2021/40. Budget annexe Lotissement des étangs. Compte administratif 2020. Approbation

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020, lequel s'élève à :

Dépenses de fonctionnement	476.085,88 €
Recettes de fonctionnement	455.476,67 €
Dépenses d'investissement	455.476,67 €
Recettes d'investissement	451.865,43 €

Adopté par 18 voix

Il y a 1 non-participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T

M. Carmier

2021/41. Budget 2021. Budget annexe Lotissement des étangs.

Décision modificative n°1

Il est nécessaire de prendre en compte une erreur matérielle d'imputation budgétaire et d'anticiper le remboursement du prêt relais, dans un souci de saine gestion de la trésorerie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'adopter la décision modificative n°1 :

Section d'investissement		Recettes	
Dépenses		16 emprunts	- 181.865,43 €
001 déficit d'investissement	- 206.865,43 €		
16 emprunts	+ 25.000 €		

Adopté à l'unanimité

URBANISME

M. Carmier

2021/42. Echanges de parcelles à titre gracieux avec l'EHPAD La Chanterelle

La commune possède une maison d'habitation située 4, place du champ de Foire sur les parcelles AD 166 et 239. L'EHPAD de la Chanterelle est propriétaire d'une bande de terrain d'une largeur de 3.2 mètres liée à la parcelle AD 240. Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'EHPAD, les deux entités souhaitent procéder à l'échange de cette bande de terrain contre une bande de terrain située en continuité de la parcelle AD 168. Cet échange a fait l'objet d'un avis des Domaines et d'une délibération du Conseil d'administration de l'EHPAD.

Il est proposé au Conseil municipal :

- 1/ d'approuver l'échange de parcelles entre la commune de Coullons et l'EHPAD de la Chanterelle
- 2/ de décider que cet échange se fasse à titre gracieux et que les frais de bornage et de division de parcelles ainsi que les frais de notaire seront répartis indivis entre les deux entités
- 3/ d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et formalités.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire

Information des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs

Décision n°2021/012 Renouvellement de l'adhésion à l'Association régionale de fleurissement pour 2021 (coût : 76 €)



A Coullons, le 28 juin 2021

Le Maire
David BOUCHER